

## INFORMATIONS PRATIQUES

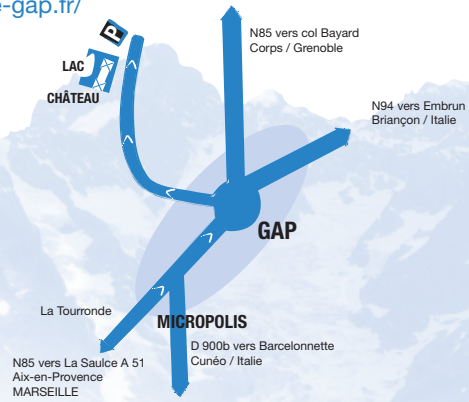
**Se rendre et se  
loger à Montmélian (73)**

Office du tourisme

**Se rendre et se loger à Gap (05)**

Office du tourisme : 04 92 52 56 56

[www.ville-gap.fr/](http://www.ville-gap.fr/)



# INVITATION

Les élus alpins acteurs de la Convention alpine : de la théorie à la pratique

## CONTACT

CIPRA France

MNEI

5 place Bir Hakeim

38000 Grenoble

[france@cipra.org](mailto:france@cipra.org)

Tel / Fax : 00 33 (0)4 76 48 17 46

Avec le soutien et la participation de :



Rhône-Alpes



Le massif alpin s'étend de Nice à Vienne (Autriche) et forme un ensemble géographique, socio-économique, environnemental cohérent, tout en étant diversifié.

Cette région européenne s'inscrit dans une démarche unique en son genre, à savoir l'écriture, la ratification et la mise en œuvre de la Convention alpine, traité international portant sur une politique de développement durable appliquée à un territoire réparti entre la Slovénie, l'Autriche, l'Allemagne, le Liechtenstein, la Suisse, l'Italie, la France et Monaco.

Pour répondre aux problématiques que rencontrent les sociétés alpines, les actions de terrain sont fondamentales. Mais, face aux enjeux d'une société mondialisée, ces initiatives révèlent leur plein potentiel en s'inscrivant dans une dynamique d'ensemble, telle que celle proposée par la Convention alpine. Et c'est vous en tant qu'élu(e) qui pouvez, grâce à ce cadre juridique et politique fort, faire le lien entre les dimensions locales et internationales.

Couvrant tous les domaines liés à la gestion et au développement des territoires, la Convention alpine et ses protocoles d'application ont été intégralement ratifiés par l'État français depuis mai 2005. Aussi doivent-ils être mis en œuvre au même titre que l'ensemble des lois nationales. Cela prend une d'autant plus d'importance, fin 2006, au moment où la France prend la présidence de la Convention alpine pour deux ans.

Les collectivités alpines sont directement concernées par la Convention alpine dans de nombreux domaines relatifs à la gestion et au développement de leurs territoires.

Pour que vous, élus, et vos collaborateurs, puissiez appréhender cet outil, nous vous invitons à participer à deux séminaires de présentation et de débat sur la Convention alpine et la mise en œuvre de ses protocoles.

Une présentation générale de la Convention alpine, commune aux deux séminaires, sera suivie d'exposés et de discussions sur des projets concrets qui mettent en application les principes de la Convention alpine dans les différents domaines ciblés. Des intervenants des autres pays alpins permettront d'élargir les perspectives et de découvrir comment d'autres collectivités alpines s'approprient ce traité international.

## Le Comité français de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA France)

a le plaisir de vous convier aux deux séminaires sur la

# Convention alpine



### avec la collaboration

du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil régional Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère, du Conseil général de Savoie, de la Ville de Gap, de la Ville de Montmélian et du Comité de Massif des Alpes.

La Convention alpine et son application dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien des paysages

**Mardi 14 novembre 2006, espace François Mitterrand, Montmélian (73)**

La Convention alpine et son application dans les domaines de l'énergie et des forêts de montagne

**Vendredi 1er décembre 2006, domaine de Charance, Gap (05)**

Les places étant limitées, merci de vous inscrire en nous retournant le formulaire d'inscription joint.